

VOS ENFANTS ET LE CORONAVIRUS

Depuis la rentrée des classes, les parents se posent de nombreuses questions au sujet de la gestion sanitaire du Covid dans le cadre scolaire. Pour permettre une réponse claire et à large échelle à ces interrogations, «Le Nouvelliste» soumet tous les jours l'une de ces questions à la médecin infectiologue Delphine Berthod qui est la répondante du médecin cantonal auprès du Service de la formation de l'Etat du Valais. N'hésitez donc pas à nous interpeller et à partager vos questions avec l'ensemble des lectrices et lecteurs du «Nouvelliste».

Vous pouvez poser vos questions à Delphine Berthod en nous écrivant à vincent.fragiere@lenouvelliste.ch

LA QUESTION DE L'INTERNAUTE

Comment est remontée une chaîne de traçabilité?
A quel moment la chaîne s'arrête-t-elle?

Lorsqu'un cas est diagnostiqué, un cas index, on met en quarantaine ses contacts étroits afin de couper la chaîne de transmission. Le but est le suivant: si des personnes développent la maladie durant la quarantaine, elles ne peuvent ainsi contaminer d'autres personnes dans un deuxième temps. Cela représente le traçage des contacts. On demande aussi à la personne où elle pense avoir pu s'infecter dans les quatorze jours avant le début de ses symptômes: si on a une piste pour un lieu d'infection, une fête privée par exemple, on va chercher s'il y a d'autres cas parmi les amis présents à la fête et donc «remonter» jusqu'à cet événement. Cela est le traçage de la source. Si aucun nouveau cas n'est survenu dans les dix jours (durée de la quarantaine), ou rarement quatorze jours après le dernier



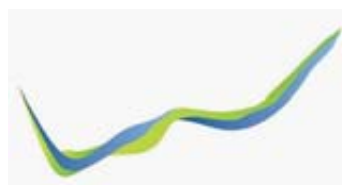
Si on a une piste pour un lieu d'infection, une fête privée par exemple, on va chercher s'il y a d'autres cas parmi les amis présents à la fête et donc remonter jusqu'à cet événement."

DELPHINE BERTHOD
MÉDECIN INFECTIOLOGUE

contact avec le cas index, alors on peut considérer que la chaîne autour de ce cas est interrompue.



Lorsqu'un cas est diagnostiqué, un cas index, on met en quarantaine ses contacts étroits afin de couper la chaîne de transmission. FREEPIK



3^e CORRECTION
DU RHÔNE
SÉCURITÉ POUR LE FUTUR

Dans le cadre des 20 ans de la crue du Rhône d'octobre 2000, nous vous proposons une série de dix articles documentant les crues historiques et les principales étapes franchies pour la protection contre les inondations du Rhône



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

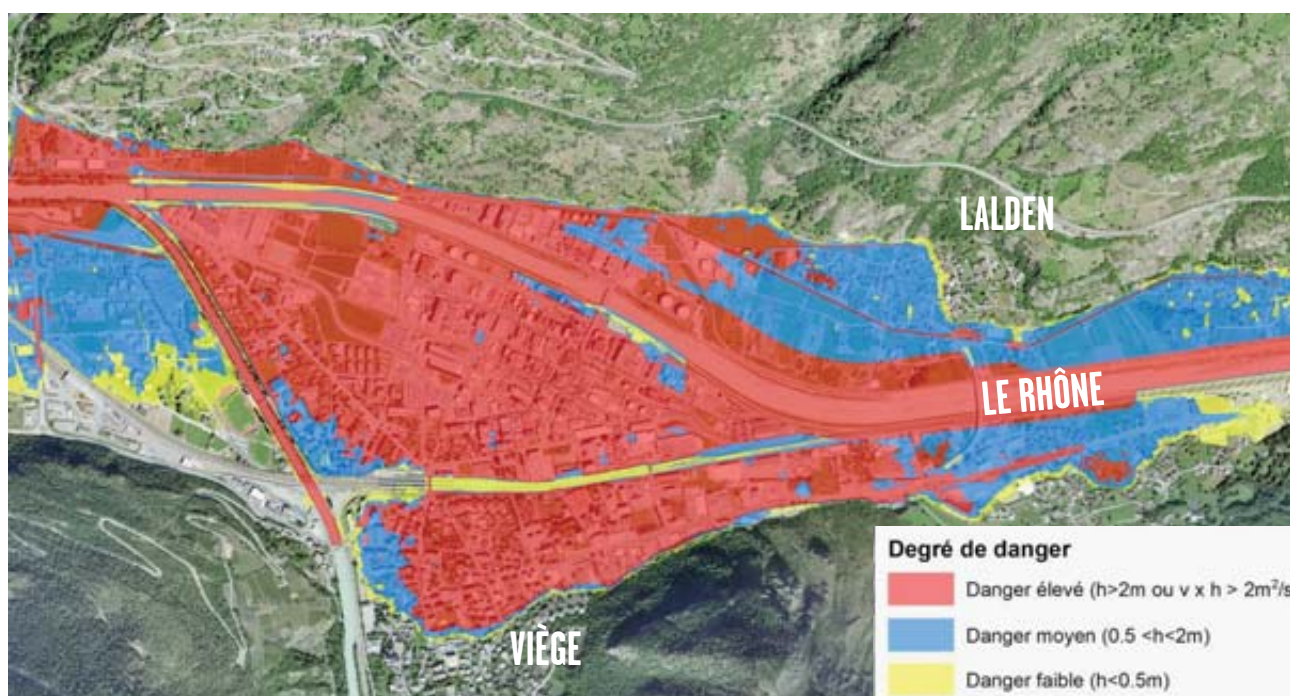
20 MILLIARDS DE DÉGÂTS POTENTIELS

Outil indispensable à la gestion des risques, la carte de danger permet d'identifier les zones où des mesures doivent être prises afin de protéger la population et les biens qui s'y trouvent. La cartographie des dangers du Rhône révèle qu'environ 13 000 hectares de plaine sont menacés par le fleuve, pour des dégâts potentiels estimés à 20 milliards de francs.

2006
ADOPTION DE LA
CARTE INDICATIVE
DE DANGER

Pour savoir comment se protéger, il est nécessaire de connaître les dangers. Dans la gestion des risques liés aux dangers naturels,

la carte de danger est un élément essentiel. Elle permet d'identifier les secteurs exposés et de prendre les mesures adéquates pour protéger la population et les biens. Une carte indicative de danger du Rhône est établie en 2005 dans le cadre du plan sectoriel de la 3^e correction du Rhône validé en 2006. Basée sur des études préalables qui juxtaposent différents scénarios de ruptures de digues et de débordements, la carte indicative délimite les secteurs qui pourraient être touchés par une crue centennale telle que celle de 2000. Cette carte a été affinée et précisée en 2011. Les résultats montrent que près de 13 000 hectares de plaine sont menacés par le Rhône sur les cantons de Vaud et du Valais. Nos principa-



Extrait de la carte de danger à Viège, avant les travaux de 3^e correction. La sécurisation de la plaine est nécessaire, ici comme ailleurs, au développement économique. CANTON DU VALAIS

les infrastructures et constructions sont concernées: plus de 3000 hectares de zones à bâtir sont en danger dont près de 1100 hectares en danger élevé et potentiellement inconstructibles selon les règles fédérales en matière de dangers naturels.

Prioriser les travaux

Dans le plan des zones de danger de 2011, les secteurs exposés sont cartographiés de manière précise et représentés en trois

couleurs (rouge, bleu, jaune), selon le degré de danger correspondant (élevé, moyen, faible). En zone de danger élevé, les inondations peuvent dépasser les 2 mètres de profondeur. Au total, ce sont plus de 20 milliards de biens qui sont menacés.

La priorisation des travaux de la 3^e correction du Rhône est basée sur les zones de danger et des risques qui en découlent pour les personnes et les biens. Les

périmètres les plus exposés, densément peuplés et situés dans le voisinage immédiat de la digue, bénéficient de mesures anticipées. Dans le secteur de Viège, la présence d'industries en zone de danger élevé peut amener à des dégâts potentiels de plusieurs milliards. Ce périmètre fait l'objet de mesures prioritaires de sécurisation et de réaménagement. Ces zones de danger disparaissent avec l'avancement des travaux de la 3^e correc-

LA QUESTION

Peut-on bâtir en zone de danger élevé?

Dans les secteurs situés en zone de danger élevé (rouge), les constructions sont interdites. Cela concerne près de 1100 hectares de zones à bâtir. Mais des dérogations peuvent être accordées à condition que plusieurs critères cumulatifs soient satisfaits. Le périmètre doit être situé dans une zone déjà largement bâtie, la construction renforcée pour résister à la pression de l'eau en cas d'inondation et la commune doit avoir élaboré et testé son plan d'intervention d'urgence. Mais tout cela n'est possible que sous condition que les travaux de sécurisation du Rhône avancent en parallèle. S'ils devaient ralentir ou stopper, ces clauses d'exception ne seraient plus possibles.

tion du Rhône, comme à Viège où 160 hectares de zones à bâtir sont désormais hors de danger dans le secteur industriel et bâti Lalden-Viège-Baltschieder. Ces parcelles peuvent ainsi accueillir en particulier un centre de production high-tech dans le domaine des biotechnologies construit par Lonza et Sanofi, avec à la clé des investissements pour plusieurs centaines de millions de francs et des centaines d'emplois générés.

Les crues et étapes marquantes qui ont jalonné l'histoire du Rhône en Valais

